

FICHE D'ECART

Fiche n°

1

Réponse de l'exploitant attendue sous 2 semaines après la visite d'inspection

Exploitant : Heineken

Site inspecté : Usine de la Valentine

Date de l'inspection: 19/10/2018

Constat de l'inspecteur :

LA SOCIETE HEINEKEN NE DISPOSE PAS D'UN PLAN A JOUR DES DIFFERENTS RESEAUX DE COLLECTE DES EFFLUENTS.

LA SOCIETE HEINEKEN DISPOSE A MINIMA D'UN POINT DE REJET DES EAUX PLUVIALES QUI N'EST PAS AUTORISE ET REPERTORIE DANS LES ARRETS PREFECTORAUX RELATIFS AUX CONDITIONS D'EXPLOITATION.

LES EAUX PLUVIALES DU PARKING VEHICULE SITUE A L'EST DU SITE NE SONT PAS ENTIEREMENT COLLECTEES, ET NE FONT L'OBJET D'AUCUN TRAITEMENT AVANT REJET.

INSPECTION

Ecart aux dispositions des articles 3.1.3, 3.1.4 et 3.1.5.4 de l'AP du 30/07/2004 :

« Le plan des réseaux de collecte des effluents doit faire apparaître les secteurs collectés, les points de branchement, regards, avaloirs, postes de relevage, postes de mesure, vannes manuelles et automatiques. Il est tenu régulièrement à jour. »

« Les eaux pluviales sont collectées [...] avant d'être rejetées en 3 points dans le ruisseau de la Gaderonne »

En cas d'omission, la liste des écarts établie à l'issue de la visite d'inspection pourra être complétée ultérieurement

Signature de l'inspecteur



L'exploitant reconnaît avoir pris connaissance des écarts constatés par l'inspection

Représentant de l'exploitant
Fonction et Signature

Commentaires et réponses de l'exploitant : (suites envisagées, actions curatives et correctives avec leurs délais d'application)

EXPLOITANT

La société Heineken s'engage dans un délai de 3 mois à transmettre un plan actualisé de ses réseaux séparatifs Eaux de process, Eaux sanitaires et Eaux pluviale.

Ce plan actualisé fera paraître les 4 points de rejets eau pluviale dans le ruisseau de la Garderonne; c'est à dire portera à connaissance le point de rejets pluvial dans l'ovoïde du Beal qui traverse notre établissement non inscrit à ce jour dans notre Arrêté Préfectoral.

Il sera complété de la localisation précise des regards de nos postes de dépotage, de nos débourbeurs/déshuileurs, fosse sceptique, obturateur de réseau.

Couplée à cette actualisation de plan, une inspection caméra de l'ensemble de notre réseau sera effectuée pour évaluer l'état de celui-ci.

Enfin, nous allons dimensionner un séparateur hydrocarbures pour traiter les eaux de ruissellement issues du parking salariés.

Suites susceptibles d'être données

Ecart levé

Oui Non

Proposition de mise en demeure

Oui Non

Proposition d'arrêté complémentaire

Oui Non

Commentaires :

Compte tenu de la nature des écarts constatés, proposition de mise en demeure.

L'inspection le: 14/11/2018

Fiche soldée le :

DREAL